



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Marie-Armelle Fouéré
Tél : 05 56 01 73 44
Mail : ma.fouere@inao.gouv.fr
INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr

A l'attention de Mme Carlier Annabelle

La Directrice de l'INAO

à
M. le Président
Communauté de communes Dronne et
Belle
139, rue d'Hippocrate
ZAE Pierre Levée

24 310 BRANTÔME EN PÉRIGORD

Objet : Modification simplifiée n°1
PLUi-H Dronne et Belle

Bègles, le 27 octobre 2023

Monsieur le Président,

Par courriel reçu le 20 octobre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle.

Les communes concernées par le projet d'évolution du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle appartiennent aux aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Beurre Charentes-Poitou », « Noix du Périgord » et « Huile de Noix du Périgord ». Elles appartiennent également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Périgord », « Agneau du Poitou-Charentes » « Atlantique », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Chapon, Poularde et Poulet du Périgord », « Jambon de Bayonne », « Périgord », « Porc du Limousin », « Porc du Sud-Ouest » et « Veau du Limousin ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification simplifiée n°1 a déjà été soumis pour avis à l'INAO qui a émis un avis favorable à cette modification en dates du 1^{er} juillet 2022 et du 13 avril 2023.

La nouvelle version du projet a été complétée avec un ajout limité à 12 bâtiments susceptibles de changer de destination à la liste initiale en comportant 546, avec une fiche descriptive de chacun de ces nouveaux bâtiments. Les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

Les autres modifications envisagées (ajout d'éléments de petit patrimoine et corrections d'erreurs matérielles) sont sans incidence sur la consommation d'espace agricole.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT 24

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr